



CCCPS / 2023 / BC002  
1.3 Conventions de mandats

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU  
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023  
Séance du 14 septembre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 05.09.2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Le 14 septembre 2023, à 18h, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCCPS à Aouste sur Sye en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; René-Pierre HALTER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Hélène PELAEZ BACHELIER et Patricia PUC
Pouvoirs	Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI
Absents	Dominique DELAYE ; Christophe LEMERCIER ; Hervé MARITON ; Arnaud VANNIER
Secrétaire de séance	François BROCARD

**Convention Just'air - Partenariat Céréma-Dorémi-CEA**

Le Bureau,

**I. Rappel du contexte**

La nécessité de **garantir une juste quantité et qualité d'air intérieur dans les logements** n'est aujourd'hui plus à démontrer : la santé des occupants et la pérennité des bâtiments en dépendent.

Un enjeu majeur réside néanmoins dans l'articulation de différents paramètres. En effet comment assurer un juste renouvellement d'air intérieur sans faire exploser les consommations de chauffage ? Comment garantir une juste quantité et qualité d'air intérieur (QAI), **une évacuation de l'humidité, un rafraîchissement passif en été** dans les logements performants rénovés ?

Le projet JUSTAIR copiloté par Dorémi, le CEA et le Céréma est un projet de recherche qui vise à développer et à tester des outils permettant de guider les acteurs de la rénovation pour le choix des **systèmes de ventilation des logements**.

Il vise à créer un **guide à l'attention des professionnels** en s'appuyant sur des retours d'expérience de terrain.

Cette convention permet au territoire de bénéficier d'expertise technique et de coanimation en vue de proposer une réunion d'information et d'échange avec les artisans sur la thématique de la ventilation dans les logements.

2023 09 14



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU  
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

**Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023  
Séance du 14 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 05.09.2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

**II. Objet de la décision**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Bureau communautaire de valider la convention de partenariat JUSTAIR annexée à la présente décision.

**III. Visas**

VU La proposition de convention de partenariat avec l'équipe projet JUSTAIR (Cerema / Dorémi / CEA) annexée à la présente décision ;

VU l'avis favorable de la commission énergie du 19/06/2023 ;

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Bureau Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention de partenariat JUSTAIR avec le groupement Céréma\_Doremi-CEA annexée à la présente décision,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les actes afférents à la présente décision.

**V. Résultat du vote**

Décision adoptée à l'unanimité

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente décision le document suivant :

- Annexe I : Convention JUSTAIR

François BROCARD  
Secrétaire de séance

Affichée le **21 SEP. 2023**

Le 14/09/2023

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

